

Ministère de la culture et de la communication

Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration affecté(e)s au traitement de l'information en qualité de programmeur de système d'exploitation

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

16-DEC4-04884

Épreuve orale d'admission : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, ses projets professionnels et son aptitude à exercer les fonctions d'attaché programmeur système.

L'entretien comprend tout d'abord :

1) une présentation par le candidat d'une durée de dix minutes au plus, de son parcours (...),

2) un échange avec le jury, qui pose au candidat des questions techniques sur l'informatique à partir d'un sujet tiré préalablement au sort par le candidat et portant sur le programme figurant en annexe II de l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation. Temps de préparation : vingt minutes. (...)

(Durée totale trente minutes ; coefficient 3).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

*Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration
affecté(e)s au traitement de l'information en qualité de programmeur de système
d'exploitation*

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

SUJET N°1

Systemes distribués, clusters et interopérabilité.

Ministère de la culture et de la communication

Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration affecté(e)s au traitement de l'information en qualité de programmeur de système d'exploitation

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

16-DEC4-04884

Épreuve orale d'admission : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, ses projets professionnels et son aptitude à exercer les fonctions d'attaché programmeur système.

L'entretien comprend tout d'abord :

1) une présentation par le candidat d'une durée de dix minutes au plus, de son parcours (...),

2) un échange avec le jury, qui pose au candidat des questions techniques sur l'informatique à partir d'un sujet tiré préalablement au sort par le candidat et portant sur le programme figurant en annexe II de l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation. Temps de préparation : vingt minutes. (...)

(Durée totale trente minutes ; coefficient 3).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

*Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration
affecté(e)s au traitement de l'information en qualité de programmeur de système
d'exploitation*

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

SUJET N°2

Logiciels libres et Licences libres.

Ministère de la culture et de la communication

Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration affecté(e)s au traitement de l'information en qualité de programmeur de système d'exploitation

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

16-DEC4-04884

Épreuve orale d'admission : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, ses projets professionnels et son aptitude à exercer les fonctions d'attaché programmeur système.

L'entretien comprend tout d'abord :

1) une présentation par le candidat d'une durée de dix minutes au plus, de son parcours (...),

2) un échange avec le jury, qui pose au candidat des questions techniques sur l'informatique à partir d'un sujet tiré préalablement au sort par le candidat et portant sur le programme figurant en annexe II de l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation. Temps de préparation : vingt minutes. (...)

(Durée totale trente minutes ; coefficient 3).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

*Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration
affecté(e)s au traitement de l'information en qualité de programmeur de système
d'exploitation*

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

SUJET N°3

Virtualisation et Nuage.

Ministère de la culture et de la communication

Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration affecté(e)s au traitement de l'information en qualité de programmeur de système d'exploitation

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

16-DEC4-04884

Épreuve orale d'admission : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, ses projets professionnels et son aptitude à exercer les fonctions d'attaché programmeur système.

L'entretien comprend tout d'abord :

1) une présentation par le candidat d'une durée de dix minutes au plus, de son parcours (...),

2) un échange avec le jury, qui pose au candidat des questions techniques sur l'informatique à partir d'un sujet tiré préalablement au sort par le candidat et portant sur le programme figurant en annexe II de l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation. Temps de préparation : vingt minutes. (...)

(Durée totale trente minutes ; coefficient 3).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

*Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration
affecté(e)s au traitement de l'information en qualité de programmeur de système
d'exploitation*

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

SUJET N°4

En quoi la zone démilitarisée (DMZ) contribue-t-elle à la sécurité ?